

## LITTORAL. Vers un aménagement du chemin des douaniers ?

Voilà un dossier bien enfoui dans les tiroirs. C'est pourtant un sujet cher à l'association La Huppe du Paradou, qui propose des solutions pour prolonger le sentier littoral.

### La Bernerie en Retz.

« Les deux seules sections rompant le chemin des douaniers se situent à La Bernerie en Retz. Trouver des solutions pour prolonger le sentier littoral constituerait un atout touristique supplémentaire pour la commune », introduit Jean-Pierre Barbedette, président de l'association La Huppe du Paradou.

En effet, à chaque marée haute, le chemin de promenade est inaccessible en deux endroits pendant deux heures environ. Outre cette problématique, le balisage est souvent inexistant et la sécurité parfois limitée... D'où une rencontre, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, entre l'association et Thierry Dupoué, maire de la commune.



Jean-Pierre Barbedette et Claude Cartier militent pour un chemin des douaniers en continu et sécurisé.

### Une passerelle à la Rinais ?

« Avec ces marches sculptées dans la roche, il faut avoir le pied alerte », explique Jean-Pierre Barbedette en évoquant le passage au-dessus de la Rinais. L'association propose la création d'une passerelle de part et d'autre de la « crique ». Déjà le bât blesse sur ce point. En effet, les aménagements côtiers se font de plus en plus rares. Les pouvoirs publics y sont de plus en plus réticents.

« Une passerelle de type pêcherie », c'est ce qu'imagine l'association de préservation et de valorisation des espaces naturels : « rien de défigurant pour la côte ». « En outre, il s'agirait d'une construction légère », ajoute Claude Cartier, vice-président et trésorier. Autre point soulevé par la municipalité : l'investissement financier.

### Passer par la RD 97 : un point noir !

De la plage de la Rinais, le pro-

meneur devra ensuite reprendre la route départementale : la RD 97, « le gros point noir » selon La Huppe du Paradou. Vitesse excessive, balisage de l'itinéraire Vélocéan parfois inexistant, haies des propriétés privées empiétant sur la zone réservée aux piétons : une vraie réflexion est à mener avec le conseil départemental selon l'association. Pour le coup, rester sur le littoral s'avérerait impossible : trop rocheux, ce projet demanderait en outre un droit de passage sur certaines propriétés privées. Mais sur quelques centaines de mètres de départementale, des aménagements pourraient être réalisés. « On pourrait envisager des barrières en bois pour cheminer en sécurité jusqu'aux Roches Dorées. » Il s'agirait ensuite de reprendre le chemin menant à la plage de la Patorie.

### La problématique de la rue des Carrés

De l'aire de mouillage de la

plage des Carrés jusqu'à Port-Royal, même problème. Impossible de poursuivre son chemin en bord de mer à marée haute. Un contournement est inévitable. L'itinéraire le plus proche ne semble pour autant pas le plus facile à aménager. « Le stationnement est déjà une problématique au sein de cette rue des Carrés », affirme la municipalité.

Alors y aménager une piste cyclable et/ou une allée pour les piétons supposerait un stationnement sur un seul côté de la rue. Cette solution serait entendable par les riverains uniquement si un parking était créé. Mais où ?

### Un droit de passage prévu par la loi

L'association est bien consciente que ces aménagements ne pourront être immédiats.

D'abord, parce qu'ils concernent plusieurs interlo-

cuteurs : la mairie, le conseil départemental et la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Ensuite parce qu'il s'agit également de trouver des financements à l'heure où les dotations de l'État baissent...

« Le code de l'urbanisme prévoit une servitude de passage des piétons sur ce littoral. Ce droit n'est aujourd'hui pas pleinement appliqué. C'est pourquoi La Huppe du Paradou propose des solutions provisoires de contournement faciles à mettre en œuvre et pour un coût modéré », nuance l'association.

Thierry Dupoué a été réceptif au projet de l'association. « D'ici quelques mois, nous espérons un retour de la municipalité, conclut le président de la Huppe du Paradou. Sans retour, nous relancerons le sujet une nouvelle fois auprès de la commune et irons frapper à d'autres portes. »